



RCS : NIORT

Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 50210

Numéro SIREN : 383 653 938

Nom ou dénomination : DENIS PAPIN COLLECTIVITES

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2015 sous le numéro de dépôt 2178

Greffé du tribunal de commerce de NIORT

18 RUE MARCEL PAUL
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
Tél : 0549791440
Fax : 0549736658
www.greffe-tc-niort.fr

BERTON & ASSOCIES
"Le Village" BP 10017
2 AV d'Angers
79301 BRESSUIRE CEDEX

Nos références : / LARNAC

NIORT, le 29 Juillet 2015

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 383 653 938
Numéro de gestion : 1991 B 50210
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination : DENIS PAPIN COLLECTIVITES
Adresse : Z A. Riparfond Ouest
79300 Bressuire

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 2178
Date du dépôt: 29/07/2015

- *Acte en date du : 20/07/2015*
Décision(s) du président
Décision: Nomination de directeur général

Le Greffier,



Denis PAPIN COLLECTIVITÉS

Société par actions simplifiée
Au capital de 35 500 €
Siège social : ZA Riparfond Ouest
79300 BRESSUIRE

RCS NIORT B 383 653 938

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

EN DATE DU 20 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze,
Le vingt juillet,
À 12 heures,
Au siège social,

La SARL LMTL INGÉNIERIE. Présidente de la SAS DENIS PAPIN COLLECTIVITÉS,
représentée par Monsieur Denis PAPIN, Gérant,

A pris les décisions suivantes portant sur :
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIÈRE DÉCISION

Le Président décide de nommer pour une durée indéterminée en qualité de Directeur Général
Monsieur Denis PAPIN, demeurant Résidence Hélios – 25 place Labate - 79300 BRESSUIRE.

Monsieur Denis PAPIN, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions de Directeur
Général et n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par les lois sur l'assainissement des
professions commerciales.

En qualité de Directeur Général, Monsieur Denis PAPIN est investi des pouvoirs les plus
étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social, sous réserves des
pouvoirs expressément réservés au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal
pour remplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

